

BONNES PRATIQUES ET DÉONTOLOGIE

- ✓ Je valide la couleur et le dessin avec le client et je fais une photo avant et après la séance
- ✓ J'adapte mon travail en fonction du type de peau et de la morphologie de mes clients
- ✓ Je prépare la zone à tatouer selon un protocole spécifique
- ✓ Je demande systématiquement au client de m'informer de tout problème de santé susceptibles d'interférer avec l'acte et pouvant reporter ou annuler celui-ci. En cas de problème médical, je ne pigmente qu'après autorisation médicale écrite
- ✓ Je ne pigmente ni les femmes enceintes, ni les mineurs sans consentement d'un parent
- ✓ Je refuse la réalisation d'une dermopigmentation excentrique ou dégradante
- ✓ Je refuse de pratiquer l'acte sur les personnes qui sont sous l'emprise de drogue ou d'alcool

HYGIÈNE ET QUALITÉ

- ✓ J'ai suivi la formation spécifique en « hygiène et salubrité »
- ✓ Je fais signer le consentement éclairé avant toutes prestations via la plateforme Ink Me Up (signature électronique)
- ✓ J'utilise exclusivement du matériel stérile et/ou à usage unique (aiguilles, pigments, gants, ...)
- ✓ Je respecte la procédure d'hygiène des mains et les lave entre chaque client avec un savon antiseptique
- ✓ Avant chaque prestation, je présente à mon client l'aiguille stérile et à usage unique que je vais utiliser pour sa pigmentation
- ✓ J'informe par affichage les clients sur les risques de la pratique et sur les précautions à respecter après l'acte
- ✓ J'ai un local adapté et dédié à la pratique de dermopigmentation. Les animaux n'y sont pas autorisés